

# **États financiers consolidés intermédiaires résumés**

**Semestre clos le 30 septembre 2024**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos	
		Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>(4)</b>	<b>8 775</b>	<b>8 443</b>
Coût des ventes		(7 702)	(7 432)
Frais de recherche et développement	(5)	(284)	(284)
Frais commerciaux		(180)	(180)
Frais administratifs		(348)	(358)
Autres produits/(charges)	(6)	(62)	(98)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>199</b>	<b>91</b>
Produits financiers	(7)	24	26
Charges financières	(7)	(131)	(124)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>92</b>	<b>(7)</b>
Impôt sur les bénéfices	(8)	(81)	(28)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	54	48
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>65</b>	<b>13</b>
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	(2)	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>63</b>	<b>13</b>
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		53	1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10	12
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		55	1
• aux participations ne donnant pas le contrôle		10	12
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		(2)	-
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat net par action (en €)</b>			
• Résultat de base	(10)	0,10	0,00
• Résultat dilué	(10)	0,10	0,00

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos	
		Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
<b>Résultat net de la période</b>		<b>63</b>	<b>13</b>
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(22)	10	(52)
Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	(13)/(14)	-	(2)
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	(4)	7
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>		<b>6</b>	<b>(47)</b>
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		(11)	(3)
Réserve des coûts de couverture		(25)	35
Ecart de conversion (*)		(21)	67
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	11	(10)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>		<b>(46)</b>	<b>89</b>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	(5)	(5)
<b>RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>		<b>23</b>	<b>55</b>
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		10	44
• aux participations ne donnant pas le contrôle		13	11
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
• Activités poursuivies		12	44
• Activité non poursuivies		(2)	-
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
• Activités poursuivies		12	10
• Activité non poursuivies		1	1

(\*) Inclut les écarts de conversion sur la réserve d'écarts actuariels pour € (2) millions au 30 septembre 2024 (€ 8 millions au 30 septembre 2023).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

### Actifs

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Écarts d'acquisition	(11)	9 091	9 093
Immobilisations incorporelles	(11)	2 108	2 268
Immobilisations corporelles	(12)	2 658	2 756
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	867	882
Autres titres de participation		75	74
Autres actifs non courants	(14)	566	497
Impôts différés	(8)	772	673
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>16 137</b>	<b>16 243</b>
Stocks et en-cours	(15)	4 204	3 818
Actifs sur contrat	(15)	5 476	4 973
Clients et comptes rattachés		3 093	2 997
Autres actifs opérationnels courants	(15)	3 197	3 515
Autres actifs financiers courants	(18)	45	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	1 789	976
<b>Total des actifs courants</b>		<b>17 804</b>	<b>16 319</b>
Actifs destinés à la vente	(1)/(9)	-	691
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>33 941</b>	<b>33 253</b>

### Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(16)	10 393	8 672
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		110	106
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 503</b>	<b>8 778</b>
Provisions non courantes	(15)	500	539
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(22)	959	946
Emprunts non courants	(20)	2 741	2 694
Dettes non courantes sur contrats de location	(20)	592	471
Impôts différés	(8)	155	91
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 947</b>	<b>4 741</b>
Provisions courantes	(15)	1 583	1 612
Emprunts courants	(20)	46	1 316
Dettes courantes sur contrats de location	(20)	181	174
Passifs sur contrat	(15)	8 538	7 995
Fournisseurs et comptes rattachés		3 474	3 444
Autres passifs opérationnels courants	(15)	4 669	5 070
<b>Total des passifs courants</b>		<b>18 491</b>	<b>19 611</b>
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(1)/(9)	-	123
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>33 941</b>	<b>33 253</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE**

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos	
		Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
<b>Résultat net</b>		<b>63</b>	<b>13</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	418	395
Charge relative aux paiements fondés sur des actions		13	16
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		17	(11)
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		14	-
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(17)	(3)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	38	58
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat		(26)	(43)
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>520</b>	<b>425</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)</b>	<b>(15)</b>	<b>(448)</b>	<b>(1 392)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation</b>		<b>72</b>	<b>(967)</b>
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>		-	-
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		4	4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(214)	(156)
Augmentation / (diminution) des autres actifs non courants	(14)	6	8
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise	(2)	(10)	(9)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée		628	-
<b>Variation nette de la trésorerie liée aux investissements</b>		<b>414</b>	<b>(153)</b>
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	(9)	(4)	(5)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		982	-
Émission / (remboursement) de titres perpétuels subordonnés	(16)	745	-
Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(11)	-
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(4)	(46)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(20)	(1 240)	1 197
Variation nette des dettes sur contrats de location	(20)	(82)	(72)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(20)	(3)	30
<b>Variation nette de la trésorerie liée au financement</b>		<b>387</b>	<b>1 109</b>
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>		-	-
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>873</b>	<b>(11)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		976	826
Incidence des variations de taux de conversion		(37)	11
Autres variations	(13)	(25)	-
Transfert vers actifs destinés à la vente		2	-
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>(19)</b>	<b>1 789</b>	<b>826</b>
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(37)</i>	<i>(60)</i>
<i>(b) Impôts payés</i>		<i>(105)</i>	<i>(73)</i>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRE

<i>(en millions d'e, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation	Titres subordonnés à durée indéterminée						Couverture des flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Réserves	Ecarts actuariels	Réserves	Réserves					
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>380 453 454</b>	<b>2 663</b>	<b>5 445</b>	-	<b>1 134</b>	<b>406</b>	<b>(1)</b>	<b>(650)</b>	<b>8 997</b>	<b>105</b>	<b>9 102</b>	
Variation des autres éléments du résultat global		-	-	23	(40)	(3)	63	43	(1)	42		
Résultat net de la période		-	-	1	-	-	-	1	12	12		
<b>Total du résultat global</b>		-	-	<b>24</b>	<b>(40)</b>	<b>(3)</b>	<b>63</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>55</b>		
Variation d'intérêts et autres		-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	(1)	(3)		
Dividendes convertibles en actions	2 435 803	17	41	(58)	-	-	-	-	-	-		
Dividendes payés		-	-	(37)	-	-	-	(37)	(11)	(48)		
Augmentation de capital par émission de titres		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	1 401 811	10	-	(10)	-	-	-	-	-	-		
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres		-	-	16	-	-	-	16	-	16		
<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>384 291 068</b>	<b>2 690</b>	<b>5 486</b>	-	<b>1 067</b>	<b>366</b>	<b>(4)</b>	<b>(588)</b>	<b>9 017</b>	<b>104</b>	<b>9 121</b>	
Variation des autres éléments du résultat global		-	-	(16)	(94)	7	67	(36)	(4)	(40)		
Résultat net de la période		-	-	(310)	-	-	-	(310)	18	(291)		
<b>Total du résultat global</b>		-	-	<b>(326)</b>	<b>(94)</b>	<b>7</b>	<b>67</b>	<b>(346)</b>	<b>15</b>	<b>(331)</b>		
Variation d'intérêts et autres		-	-	(3)	-	-	1	(2)	1	(1)		
Dividendes convertibles en actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dividendes payés		-	-	(1)	-	-	-	(1)	(14)	(15)		
Augmentation de capital par émission de titres		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Effet du changement de méthode relatif aux avantages du personnel		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres		-	-	3	-	-	-	3	-	3		
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>384 291 068</b>	<b>2 690</b>	<b>5 486</b>	-	<b>741</b>	<b>272</b>	<b>3</b>	<b>(520)</b>	<b>8 672</b>	<b>106</b>	<b>8 778</b>	
Variation des autres éléments du résultat global		-	-	(20)	3	(8)	(18)	(43)	3	(41)		
Résultat net de la période		-	-	53	-	-	-	53	10	63		
<b>Total du résultat global</b>		-	-	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>(8)</b>	<b>(18)</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>23</b>		
Variation d'intérêts et autres		-	-	(26)	-	-	-	(26)	-	(26)		
Dividendes convertibles en actions		-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)		
Dividendes payés		-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Augmentation de capital par émission de titres	76 858 213	538	392	56	-	-	-	986	-	986		
Émission de titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	750	(4)	-	-	746	-	746		
Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)		
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	360 304	3	-	(3)	-	-	-	(1)	-	(1)		
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres et autres		-	-	13	-	-	-	13	-	13		
<b>Au 30 septembre 2024</b>	<b>461 509 585</b>	<b>3 230</b>	<b>5 878</b>	<b>750</b>	<b>803</b>	<b>275</b>	<b>(5)</b>	<b>(538)</b>	<b>10 393</b>	<b>110</b>	<b>10 503</b>	

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE	8
Note 1. Événements significatifs	8
Note 2. Variations de périmètre	9
B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS	9
Note 3. Principes comptables	9
C. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
Note 4. Informations sectorielles	10
D. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	12
Note 5. Frais de recherche et développement	12
Note 6. Autres produits et charges	12
Note 7. Résultat financier	13
Note 8. Impôt sur les bénéfices	14
Note 9. Résultat des activités non poursuivies et actifs détenus en vue de la vente	14
Note 10. Résultat par action	15
E. ACTIFS NON COURANTS	15
Note 11. Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	15
Note 12. Immobilisations corporelles	16
Note 13. Participations dans les coentreprises et entreprises associées	17
Note 14. Autres actifs non courants	19
F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	19
Note 15. Analyse du besoin en fonds de roulement	19
G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES	22
Note 16. Capitaux propres	22
Note 17. Distribution de dividendes	22
H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER	23
Note 18. Autres actifs financiers courants	23
Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Note 20. Dette financière	23
Note 21. Instruments financiers et gestion des risques financiers	24
I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES	25
Note 22. Engagements de retraite et avantages assimilés	25
J. CONTENTIEUX	26
Note 23. Contentieux	26
K. AUTRES INFORMATIONS	34
Note 24. Parties liées	34
Note 25. Événements postérieurs à la clôture	34
Note 26. Périmètre de consolidation	35

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux facteurs de marché sont l'urbanisation, les préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'amélioration opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 novembre 2024.

## **A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE**

### **NOTE 1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS**

#### **Exécution du plan de désendettement d'Alstom**

Le 23 mai 2024, Alstom a placé avec succès une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de € 750 millions. Ces titres portent un coupon à taux fixe de 5,868% par an pendant les 5,25 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite. Au 30 septembre 2024, ces titres sont classés en Capitaux propres (voir Note 16.3).

En juin 2024, Alstom a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de € 1 milliard (voir Note 16.1).

Les produits des transactions sur les marchés de capitaux ont été utilisés pour rembourser la dette financière au cours du premier semestre :

- Remboursement de l'encours de billets de trésorerie pour un montant de € 1 033 millions ;
- Remboursement de la facilité de crédit renouvelable tirée pour un montant de € 175 millions ;
- Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour le solde.

La facilité de crédit de € 2,25 milliards a été résiliée à la suite du règlement livraison de l'augmentation de capital.

#### **Vente des activités de signalisation en Amérique du Nord à Knorr-Bremse AG**

Le 30 août 2024, Alstom a vendu ses activités de signalisation conventionnelle en Amérique du Nord à Knorr-Bremse AG, faisant suite à l'accord signé le 19 avril 2024, pour un montant total de \$ 689 millions. L'écart d'acquisition alloué aux entités faisant partie de la transaction s'élève à € 298 millions.

La plus-value résultant de la vente, nette des frais de vente, s'élève à € 18 millions, comptabilisée en Autres produits (voir Note 6), représentant un impact positif sur les flux de trésorerie liés aux investissements de € 630 millions net des frais payés.

## NOTE 2. VARIATIONS DE PERIMETRE

Il n'y a aucune évolution significative dans la variation de périmètre sur le semestre clos au 30 septembre 2024 autre que vente de l'activité de signalisation conventionnelle nord-américaine (voir Note 1).

## B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

### NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES

#### 3.1 Base d'établissements des comptes consolidés intermédiaires résumés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Alstom pour le semestre clos le 30 septembre 2024 sont présentés en millions d'euros et ont été établis :

- Conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB), adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er avril 2024, et conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire ;
- En utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2024, à l'exception des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après et des dispositions spécifiques d'IAS 34 utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires concernant l'estimation de la charge fiscale (telle que décrite à la Note 8) et les engagements de retraite et avantages assimilés (tels que décrits en Note 22).

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.efrag.org/Endorsement>

#### 3.2 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2024

Plusieurs amendements sont applicables au 1er avril 2024 et approuvés par l'Union européenne :

- Amendements à l'IAS 7 « Etats des flux de trésorerie » et à l'IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir : Entente de financement de fournisseurs ;
- Amendements à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » : Classification des passifs comme « courants » ou « non courants », Classement des passifs comme courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur et Passifs non courants assortis de convenants ;
- Amendements à l'IFRS 16 « Contrats de location » : Passif de location relatif à une cession-bail.

Ces amendements en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2024 pour Alstom n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

### 3.3 Nouvelles normes et interprétations d'application non encore obligatoire

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne :

- Amendements à l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Absence de convertibilité (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) ;
- Amendements à l'IFRS 9 et l'IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026) ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027).

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

### 3.4 Amortissement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise.

La charge d'amortissement des actifs acquis exclusivement dans le cadre de regroupements d'entreprise est comptabilisée dans le coût des ventes pour les actifs liés au carnet de commandes, produits et projets, relations avec les clients ainsi qu'aux immobilisations corporelles, en coûts de R&D pour la technologie acquise et en quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence pour les participations dans les coentreprises et les entreprises associées. Le montant de ces charges d'amortissement impactant le résultat avant impôts (c'est-à-dire les coûts des ventes et les coûts de R&D) s'élève à € (183) millions au 30 septembre 2024 contre € (185) millions au 30 septembre 2023, et celui impactant la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à € (6) millions au 30 septembre 2024 contre € (5) million au 30 septembre 2023.

## C. INFORMATIONS SECTORIELLES

### NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information financière du Groupe Alstom est revue régulièrement par le Comité Exécutif, identifié comme le principal décideur opérationnel du Groupe. Ce reporting présente les indicateurs clés de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Matériels roulants	4 531	4 463
Services	2 197	1 986
Systèmes	800	751
Signalisation	1 247	1 243
<b>Total Groupe</b>	<b>8 775</b>	<b>8 443</b>

## Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Europe	4 911	4 875
<i>dont France</i>	<i>1 443</i>	<i>1 237</i>
Amériques	1 813	1 664
Asie/Pacifique	1 312	1 165
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	739	739
<b>Total Groupe</b>	<b>8 775</b>	<b>8 443</b>

## Carnet de commandes par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Matériels roulants	41 398	41 215
Services	36 242	34 257
Systèmes	8 080	8 682
Signalisation	8 649	7 746
<b>Total Groupe</b>	<b>94 369</b>	<b>91 900</b>

## Carnet de commandes par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Europe	57 176	52 381
<i>dont France</i>	<i>13 744</i>	<i>13 365</i>
Amériques	11 175	12 775
Asie/Pacifique	13 058	13 390
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	12 960	13 354
<b>Total Groupe</b>	<b>94 369</b>	<b>91 900</b>

## Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## D. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 5. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus	(326)	(330)
Financements reçus (*)	43	56
<b>Dépenses de recherche et développement, net</b>	<b>(283)</b>	<b>(274)</b>
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	83	70
Dotation aux amortissements (**)	(84)	(81)
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT)</b>	<b>(284)</b>	<b>(284)</b>

(\*) Les financements reçus incluent des subventions publiques à hauteur de € 33 millions au 30 septembre 2024 contre € 34 millions au 30 septembre 2023.

(\*\*) Pour le premier semestre clos au 30 septembre 2024, les dotations aux amortissements comprennent € (28) millions d'amortissement au titre de l'allocation des prix d'acquisition contre € (30) millions au 30 septembre 2023.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024, le Groupe Alstom a investi € (326) millions en recherche et développement, notamment pour développer :

- la gamme de trains à très grande vitesse Avelia Horizon™;
- la gamme Avelia stream™
- les locomotives de manœuvre et locomotives de fret à hydrogène et à batterie ;
- la gamme « Coradia stream™ » incluant la version BEMU ;
- la gamme Citadis™ USA ;
- le train périurbain Adessia™;
- les locomotives TRAXX Multi-système 3 ;
- son Metropolis™ Large Gauge ;
- le programme de traction « verte » (batterie et hydrogène) ;
- les solutions Health Hub conçues pour optimiser la fiabilité et la disponibilité tout en maximisant la durée de vie utile des composants et ainsi améliorer leur durabilité ;
- la gamme Onvia Control™ L2 A et Onvia Control™ L2 B pour Atlas ERTMS;
- la gamme Onvia Cab™ (pour ETCS embarqué) ;
- les solutions CBTC Urbalis Fluence™, Urbalis 400™ et Urbalis Fluence™;
- la gamme Urbalis Vision pour Centres de contrôle opérationnel Urbalis Vision Forward™;
- le fret autonome, pour lequel Alstom a effectué avec succès un test GoA4 (niveau d'automatisation 4) avec la SNCF dans des conditions réelles d'exploitation ;
- la nouvelle plateforme SaaS qui améliorera son offre numérique globale ;
- les solutions basées sur l'Intelligence Artificielle, telles que Radioscopy, pour optimiser la communication radio ;
- les solutions de mobilité autonome pour le fret et les passagers ;

### NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Plus-values sur cessions d'activités	21	1
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(1)	(7)
Coûts d'intégration, de dépréciations et autres	(82)	(92)
<b>AUTRES PRODUITS / (CHARGES)</b>	<b>(62)</b>	<b>(98)</b>

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024, les plus-values sur cessions d'activités sont liées principalement à la vente de l'activité de signalisation conventionnelle en Amérique du Nord à Knorr-Bremse AG (voir Note 1) pour € 18 millions.

Au 30 septembre 2024, les coûts d'intégration, de dépréciations et autres comprennent principalement :

- € (51) millions de coûts supplémentaires liés à l'intégration de Bombardier Transport ;
- € (13) millions liés à certaines procédures judiciaires (voir Note 23) et d'autres risques, survenant en dehors du cours normal des affaires ;
- € (18) millions liés à d'autres dépenses exceptionnelles qui sont exclues du cours normal des affaires par nature dont € (11) millions d'impacts induits du plan d'économies initié en Allemagne.

## NOTE 7. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Produits d'intérêts financiers	24	11
Charges d'intérêts financiers sur emprunts et sur dettes sur contrats de location	(59)	(71)
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(35)</b>	<b>(60)</b>
Gains/(pertes) nets des couvertures de change	(4)	15
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(16)	(17)
Composante de financement sur contrats	(14)	(9)
Autres produits / (charges) financiers	(38)	(27)
<b>RESULTAT FINANCIER NET</b>	<b>(107)</b>	<b>(98)</b>
Total des produits financiers	24	26
Total du charges financières	(131)	(124)

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière net du revenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 30 septembre 2024, les produits d'intérêts s'élèvent à € 24 millions, matérialisant la rémunération de la trésorerie du Groupe sur la période, tandis que les charges d'intérêts s'élèvent à € (59) millions, dont € (14) millions de charges d'intérêts sur les contrats de location.

L'effet net des couvertures de change de € (4) millions inclut principalement le coût amorti de portage (points de terme) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux ainsi que les positions financières intra-groupes.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (16) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

La composante de financement sur contrats de € (14) millions provient de contrats avec des décalages temporaires importants entre les encaissements des clients et la reconnaissance du chiffre d'affaires, conformément à la norme IFRS 15.

Les autres charges financières de € (38) millions incluent principalement des frais bancaires et autres frais, dont une part importante est liée aux commissions d'engagement versées sur les facilités de garantie, les facilités de crédit renouvelables ainsi qu'aux frais relatifs aux émissions obligataires.

## NOTE 8. IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une charge d'impôt de € (81) millions au premier semestre de l'exercice 2024/25, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif avant amortissement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise de 37 %, contre € (28) millions pour la même période de l'exercice précédent et un taux d'imposition effectif de 25 %. Le taux d'imposition effectif a augmenté temporairement en raison d'une dépréciation, sans effet sur la trésorerie, d'actifs d'impôts différés dans certains pays. Conformément au plan à moyen terme, le taux d'imposition effectif structurel projeté reste aux alentours de 27 %.

En raison de sa taille, Alstom est dans le champ d'application des règles du Pilier Deux telles que publiées par l'OCDE, introduisant un taux d'imposition minimum sur les bénéfices de 15 %. L'entrée en vigueur de la législation en France n'a pas eu d'impact significatif sur la charge fiscale du Groupe au 30 septembre 2024.

## NOTE 9. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

### 9.1 Activités non poursuivies

Le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans le compte de résultat consolidé intermédiaire d'Alstom inclut la réévaluation des passifs liés aux précédentes cessions d'activité. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024, Alstom a ainsi reconnu une perte non matérielle.

Les flux de trésorerie des activités non poursuivies liés aux précédentes cessions d'activité s'élèvent sur l'exercice à € (4) millions.

### 9.2 Actifs détenus en vue de la vente

Conformément aux principes de la norme IFRS 5, les actifs et les passifs liés à l'activité de signalisation conventionnelle nord-américaine ont été reclassés en tant qu'actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2024.

Le groupe d'actifs destinés à être cédés a été vendu le 30 août 2024, pour un montant total de \$689 millions (voir Note 1).

L'impact global des actifs/passifs destinés à la vente est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en million d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Écarts d'acquisition & immobilisations incorporelles (*)	-	357
Immobilisations corporelles	-	36
Autres actifs non courants	-	28
<b>Total des actifs non courants</b>	-	<b>421</b>
Stocks et en-cours & Actifs sur contrat	-	192
Clients et comptes rattachés & Autres actifs courants	-	78
<b>Total des actifs courants</b>	-	<b>270</b>
<b>TOTAL ACTIFS DESTINES A LA VENTE</b>	-	<b>691</b>

(\*) Dont € 302 millions d'écart d'acquisition.

<i>(en million d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
<b>Total des passifs non courants</b>	-	<b>12</b>
Provisions courantes & Passifs sur contrat	-	47
Fournisseurs et comptes rattachés & Autres passifs courants	-	64
<b>Total des passifs courants</b>	-	<b>111</b>
<b>TOTAL PASSIFS DESTINES A LA VENTE</b>	-	<b>123</b>

## NOTE 10. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	55	1
- Provenant des activités non poursuivies	(2)	-
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>53</b>	<b>1</b>
Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée	(8)	-
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE APRÈS COUPONS</b>	<b>45</b>	<b>1</b>

<i>nombre d'actions</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action (*)</b>	<b>435 710 029</b>	<b>381 764 027</b>
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	2 941 889	1 850 060
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>438 651 918</b>	<b>383 614 087</b>

(\*) Incluant 461,509,585 actions ordinaires au 30 septembre 2024 (voir Note 16).

<i>(en €)</i>	Semestre clos	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Résultat de base	0,10	0,00
Résultat dilué	0,10	0,00
Résultat de base des activités poursuivies	0,11	0,00
Résultat dilué des activités poursuivies	0,11	0,00
Résultat de base des activités non poursuivies	-	-
Résultat dilué des activités non poursuivies	-	-

## E. ACTIFS NON COURANTS

### NOTE 11. ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 11.1 Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Acquisition et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Écarts de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2024
					9 091
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>9 093</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>9 091</b>
dont :					
Valeur brute	9 093	5	-	(7)	9 091
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les écarts d'acquisition, ainsi que les technologies et autres immobilisations incorporelles (Note 11.2) sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Le Groupe n'a pas identifié d'événement justifiant la réalisation d'un test de dépréciation au 30 septembre 2024.

## Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion (*)	Au 30 septembre 2024
Coûts de développement capitalisés	1 839	83	(30)	(47)	1 845
Autres immobilisations incorporelles	3 449	6	-	(51)	3 404
<b>Valeur brute</b>	<b>5 288</b>	<b>89</b>	<b>(30)</b>	<b>(98)</b>	<b>5 249</b>
Coûts de développement capitalisés	(1 332)	(56)	30	25	(1 333)
Autres immobilisations incorporelles	(1 688)	(180)	-	60	(1 808)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 020)</b>	<b>(236)</b>	<b>30</b>	<b>85</b>	<b>(3 141)</b>
Coûts de développement capitalisés	507	27	-	(22)	512
Autres immobilisations incorporelles	1 761	(174)	-	(9)	1 596
<b>Valeur nette</b>	<b>2 268</b>	<b>(147)</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>2 108</b>

(\*) Autres variations dont écarts de conversion, principalement dues au changement de méthode de consolidation des coentreprises BTREN et IRVIA en Espagne (voir Note 13).

## NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre (*)	Au 30 septembre 2024
Terrains	285	1	(1)	(5)	280
Bâtiments	2 946	53	-	(46)	2 953
Matériel et outillage	2 110	14	(24)	27	2 127
Constructions en cours	471	94	-	(234)	331
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau (**)	432	180	(6)	(71)	535
<b>Valeur brute</b>	<b>6 244</b>	<b>342</b>	<b>(31)</b>	<b>(329)</b>	<b>6 226</b>
Terrains	(13)	-	-	-	(13)
Bâtiments	(1 600)	(100)	2	54	(1 644)
Matériel et outillage	(1 572)	(60)	24	5	(1 603)
Constructions en cours	(2)	-	-	1	(1)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(301)	(24)	5	13	(307)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(184)</b>	<b>31</b>	<b>73</b>	<b>(3 568)</b>
Terrains	272	1	(1)	(5)	267
Bâtiments	1 346	(47)	2	8	1 309
Matériel et outillage	538	(46)	-	32	524
Constructions en cours	469	94	-	(233)	330
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	131	156	(1)	(58)	228
<b>Valeur nette</b>	<b>2 756</b>	<b>158</b>	<b>-</b>	<b>(256)</b>	<b>2 658</b>

(\*) Au 30 septembre 2024, les « Autres variations » comprennent principalement l'impact de la vente d'une flotte de trains mise en location au cours de la période précédente et classée en immobilisations corporelles au 31 mars 2024 pour un montant d'environ € 200 millions.

(\*\*) Les variations de « Petit outillage, matériel, mobilier de bureau » comprennent principalement le droit d'utilisation actif de € 138 millions du contrat de lease back signé à la suite de la vente d'une flotte de trains.

Les engagements d'achat d'actifs immobilisés qui se composent principalement d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à € 48 millions au 30 septembre 2024 (€ 60 millions au 31 mars 2024).

## Droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation relatifs aux actifs loués pour les montants suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	Acquisitions / amortissements / pertes de	Réductions (*)	Autres	Au 30
	2024	valeur		variations dont écarts de conversion	
Terrains	10	-	(1)	-	9
Bâtiments	776	46	(60)	(4)	758
Matériel et outillage	36	2	(1)	-	40
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau (**)	74	176	(7)	(25)	218
<b>Valeur brute</b>	<b>896</b>	<b>224</b>	<b>(69)</b>	<b>(29)</b>	<b>1 025</b>
Terrains	(2)	-	1	(1)	(2)
Bâtiments	(327)	(56)	47	3	(334)
Matériel et outillage	(16)	(3)	1	(1)	(20)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(35)	(14)	7	-	(42)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(380)</b>	<b>(73)</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>(398)</b>
Terrains	8	-	-	(1)	7
Bâtiments	449	(10)	(13)	(1)	424
Matériel et outillage	20	(1)	-	(1)	20
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	39	162	-	(25)	176
<b>Valeur nette</b>	<b>516</b>	<b>151</b>	<b>(13)</b>	<b>(28)</b>	<b>627</b>

(\*) Les réductions sont intégrées au flux « Autres variations dont écarts de conversion et périmètre » du tableau global des immobilisations corporelles ci-dessus.

(\*\*) Les variations de « Petit outillage, matériel, mobilier de bureau » comprennent principalement le droit d'utilisation actif de € 138 millions du contrat de location signé à la suite de la vente d'une flotte de trains.

## NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

### Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd	219	200	20	12
Autres entreprises associées	309	340	35	36
<b>Entreprises associées</b>	<b>528</b>	<b>540</b>	<b>55</b>	<b>48</b>
Jiangsu Alstom NUG Propulsion System Co. Ltd	162	182	6	2
SpeedInnov JV	66	81	(14)	(12)
BTREN Mantenimiento Ferroviario (*)	20	-	1	-
Autres coentreprises (*)	91	79	6	10
<b>Coentreprises</b>	<b>339</b>	<b>342</b>	<b>(1)</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>867</b>	<b>882</b>	<b>54</b>	<b>48</b>

(\*) La méthode de consolidation de BTREN et IRVIA, deux coentreprises espagnoles qui étaient auparavant consolidées par la méthode proportionnelle, a été modifiée le 1er avril 2024 en méthode de mise en équivalence à la suite de la perte du contrôle conjoint par Alstom.

### Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>882</b>	<b>1 131</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation (*)	54	105
Dividendes	(92)	(310)
Acquisitions (**)	1	17
Écarts de conversion et autres variations (***)	22	(61)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>867</b>	<b>882</b>

(\*) Au 31 mars 2024, ce résultat n'inclut pas la perte nette de € (122) millions liés à la cession de TMH, € (17) millions tel que présenté dans le compte de résultat consolidé.

(\*\*) Principalement liée à l'augmentation de capital dans la coentreprise Speed Innov en octobre 2023.

(\*\*\*) Les écarts de conversion et autres variations sont principalement dus à l'effet du changement de méthode de consolidation des deux coentreprises BTREN et IRVIA en Espagne, de la méthode proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence pour respectivement € 20 millions et € 6 millions.

### 13.1 Alstom Sifang (Qingdao) Transportation LTD

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées (à 100 %) issues du management de Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd au 30 septembre 2024 :

#### Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd	
	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Actifs non courants	225	225
Actifs courants	1 076	836
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 301</b>	<b>1 061</b>
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	340	303
Passifs courants	961	758
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>1 301</b>	<b>1 061</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
<b>ACTIF NET</b>	<b>171</b>	<b>152</b>
Écart d'acquisition	35	35
Autres éléments (*)	13	13
<b>VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE</b>	<b>219</b>	<b>200</b>

(\*) Correspond à la juste valeur des actifs acquis calculée au moment de l'acquisition de Bombardier Transport.

#### Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd	
	Au 30 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Chiffres d'affaires	444	292
Résultat net des activités poursuivies	40	24
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>40</b>	<b>24</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
<b>Quote-part dans le résultat net</b>	<b>20</b>	<b>12</b>
<b>QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET</b>	<b>20</b>	<b>12</b>

### 13.2 Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées comprennent les intérêts du groupe (49%) dans la société CASCO pour € 169 millions (dont € 31 millions de résultat net sur la période), contre € 188 millions (dont € 62 millions de résultat net sur la période) au 31 mars 2024, ainsi que d'autres intérêts qui sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble, une valeur nette comptable globale de € 309 millions au 30 septembre 2024 (€ 340 millions au 31 mars 2024).

## NOTE 14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	87	98
Autres prêts et dépôts à long terme (**)	479	399
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>566</b>	<b>497</b>

(\*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Note 20).

(\*\*) Incluant la mise en place de programmes NMTC (voir Note 20), et les excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite, s'élevant à € 252 millions au 30 septembre 2024 contre € 231 millions au 31 mars 2024 (voir Note 22).

## F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

### Note 15. Analyse du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024	Variation
Stocks	4 204	3 818	386
Actifs sur contrat	5 476	4 973	503
Clients et comptes rattachés	3 093	2 997	96
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(1 472)	(1 555)	83
Passifs sur contrat	(8 538)	(7 995)	(543)
Provisions	(2 083)	(2 151)	68
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 474)	(3 444)	(30)
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(2 794)</b>	<b>(3 357)</b>	<b>563</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2024
<b>Besoin en fonds de roulement en début de période</b>	<b>(3 357)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	448
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	(30)
Écarts de conversion et autres variations (*)	144
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>563</b>
<b>Besoin en fonds de roulement en fin de période</b>	<b>(2 794)</b>

(\*) Les écarts de conversion et autres variations comprennent principalement l'impact de la vente de la flotte de trains (voir Note 12).

### 15.1 Stocks et en-cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Matières premières et marchandises	3 033	2 824
Travaux en cours	1 209	1 047
Produits finis	191	190
<b>Stocks et en-cours, valeur brute</b>	<b>4 433</b>	<b>4 061</b>
Matières premières et marchandises	(210)	(208)
Travaux en cours	(16)	(32)
Produits finis	(3)	(3)
<b>Dépréciations</b>	<b>(229)</b>	<b>(243)</b>
<b>Stocks et en-cours, valeur nette</b>	<b>4 204</b>	<b>3 818</b>

## 15.2 Actifs/(passifs) nets sur contrats

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024	Variation
Coût d'obtention et de réalisation d'un contrat	49	52	(3)
Actifs sur contrat	5 427	4 921	506
<b>Total actifs sur contrat</b>	<b>5 476</b>	<b>4 973</b>	<b>503</b>
Passifs sur contrat	(8 538)	(7 995)	(543)
<b>Actifs/(Passifs) nets sur contrats</b>	<b>(3 062)</b>	<b>(3 022)</b>	<b>(40)</b>

Les actifs/(passifs) nets sur contrats incluent les avances et acomptes ainsi que, dans certains cas spécifiques, les paiements progressifs reçus en échange d'engagements de paiement irrévocables et inconditionnels émis par le client. Pour ces cas spécifiques, de telles transactions sont analysées comme un paiement anticipé reçu pour le compte du client dans le cadre du contrat de fourniture de matériels roulants et elles s'élèvent à € 238 millions au 30 septembre 2024 contre € 193 millions au 31 mars 2024.

## 15.3 Autres actifs et passifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Avances à la commande versées aux fournisseurs	229	277
Impôt sur les sociétés	93	85
Autres taxes	599	668
Charges constatées d'avance	209	138
Autres créances	381	397
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	854	1 086
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	832	864
<b>Autres actifs opérationnels courants</b>	<b>3 197</b>	<b>3 515</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Dettes de personnel	909	931
Impôt sur les sociétés	205	213
Autres taxes	696	723
Produits constatés d'avance	5	10
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	232	285
Autres dettes	1 138	1 188
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	846	1 011
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	638	709
<b>Autres passifs opérationnels courants</b>	<b>4 669</b>	<b>5 070</b>

Au cours de la période close au 30 septembre 2024, le Groupe a conclu des accords de cession de créances qui ont conduit à la dé-comptabilisation des créances fiscales pour un montant de € 19 millions. Au 30 septembre 2024, l'encours total cédé s'élève à € 154 millions contre € 176 millions au 31 mars 2024.

Bombardier Transport a négocié des délais de paiement étendus de 210 à 240 jours après la livraison avec certains de ses fournisseurs, qui ont la possibilité de financer leurs créances par anticipation grâce à un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement mis en place par des tiers. Ces tiers ne sont pas engagés, et les fournisseurs ont le droit de revenir aux conditions de paiement initiales pour les dettes futures en respectant une période de préavis minimale. Le Groupe considère que les dettes commerciales concernées par le programme de financement de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas être qualifiées de dette financière car l'extension des conditions de paiement n'est pas contractuellement liée à l'existence du

programme de financement de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, suite à la mise à jour de l'IFRIC publiée en décembre 2020, le Groupe a choisi de présenter les montants des dettes commerciales concernées par le programme de financement de la chaîne d'approvisionnement et dépassant les conditions de paiement habituelles sur une ligne dédiée de son bilan dans les autres passifs courants.

#### 15.4 Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Écart de conversion et autres variations</b>	<b>Au 30 septembre 2024</b>
Garanties	631	86	(32)	(44)	(1)	640
Risques sur contrats	981	78	(38)	(76)	(2)	943
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 612</b>	<b>164</b>	<b>(70)</b>	<b>(120)</b>	<b>(3)</b>	<b>1 583</b>
Litiges et risques fiscaux	135	9	(7)	(4)	(7)	126
Restructurations	261	4	(8)	(26)	-	231
Autres provisions non courantes	143	22	(15)	(4)	(3)	143
<b>Provisions non courantes</b>	<b>539</b>	<b>35</b>	<b>(30)</b>	<b>(34)</b>	<b>(10)</b>	<b>500</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>2 151</b>	<b>199</b>	<b>(100)</b>	<b>(154)</b>	<b>(13)</b>	<b>2 083</b>

Les provisions pour garanties sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle.

Les provisions pour risques sur contrats se rapportent aux provisions pour pertes contractuelles, aux litiges commerciaux et aux risques opérationnels.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables. A la suite de l'application de l'IFRIC 23 en avril 2019, il est rappelé que les traitements fiscaux incertains liés à l'impôt sur les sociétés sont désormais présentés en tant que passifs fiscaux dans la ligne impôts sur les sociétés dans les autres passifs opérationnels courants (voir Note 15.3).

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à la mise en place des plans de restructuration actuels.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques relatifs à des cessions, des litiges salariés, des procédures judiciaires et des obligations d'ordre environnemental.

La Direction identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et autres risques, sur la base de la meilleure estimation, afin d'évaluer, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles. Les principaux contentieux sont exposés en Note 23.

## G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES

### NOTE 16. CAPITAUX PROPRES

#### 16.1 Capital

Au 30 septembre 2024, le capital social d'Alstom s'élève à € 3 230 567 095 et se compose de 461 509 585 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au cours du semestre s'élève à 438 651 918 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2024 :

- 76 858 213 actions ordinaires ont été émises suite à l'augmentation de capital ;
- 360 304 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

#### 16.2 Écarts de conversion

Le montant des réserves de conversion revenant au Groupe au 30 septembre 2024 s'élève à € (538) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, pour un montant de € (18) millions reflètent principalement les variations de la livre sterling (€ 24 millions), du franc suisse (€ 20 millions) partiellement compensés par le pesos mexicain (€ (31) millions), le real brésilien (€ (23) millions), la roupie indienne (€ (16) millions) contre l'euro sur le semestre clos le 30 septembre 2024.

#### 16.3 Titres subordonnés à durée indéterminée

Comme décrit dans la Note 1, Alstom a placé en mai 2024 une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de € 750 millions, avec un coupon de 5,868% par an pendant les 5,25 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe comportent des options de remboursement à l'initiative d'Alstom. Ces options peuvent être exercées après une période minimale de 5 ans, puis à chaque date de coupon, ou en cas de circonstances particulières. Le rendement annuel est fixe et sera révisé en fonction des clauses contractuelles.

Alstom n'est pas obligé d'effectuer des paiements en raison de clauses contractuelles lui permettant de différer indéfiniment les paiements. Toutefois, ces clauses exigent que les paiements différés soient effectués si des dividendes sont distribués. Ces caractéristiques confèrent à Alstom un droit inconditionnel d'éviter de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier pour le montant nominal ou les intérêts. En conséquence, conformément à la norme IAS 32, ces titres sont classés comme des instruments de capitaux propres, et tout paiement effectué est comptabilisé en déduction des capitaux propres.

Les coûts de transaction liés à cette émission s'élèvent à € 5 millions et ont été comptabilisés dans les capitaux propres, conformément à IAS 32. Le 29 août 2024, le Groupe a payé un premier coupon de € 11 millions.

### NOTE 17. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

### NOTE 18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 30 septembre 2024, les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des instruments dérivés couvrant les activités de financement du groupe.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Instruments dérivés liés aux activités de financement et autres	45	40
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>45</b>	<b>40</b>

### NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Trésorerie	840	896
Équivalents de trésorerie	949	80
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 789</b>	<b>976</b>

En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 840 millions, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- des dépôts bancaires à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 145 millions (€ 78 millions le 31 mars 2024) ;
- des OPCVM pour un montant de € 804 millions (€ 2 millions au 31 mars 2024) qualifiés de « monétaires » ou de « monétaires court terme » selon la classification AMF.

### NOTE 20. DETTE FINANCIERE

<i>(en millions d'€)</i>	Flux avec impact sur la trésorerie		Flux sans impact sur la trésorerie	
	Au 31 mars 2024	Variation nette de trésorerie	Écart de conversion et autres variations (****)	Au 30 septembre 2024
Emprunts obligataires	2 634	-	2	2 636
Titres négociables à court terme (NEU CP)	1 033	(1 033)	-	-
Emprunts bancaires et autres dettes financières (*)	277	(254)	56	79
Instruments dérivés liés aux activités de financement	66	(7)	(1)	58
Intérêts courus et divers (**)	-	(14)	28	14
<b>Emprunts</b>	<b>4 010</b>	<b>(1 308)</b>	<b>85</b>	<b>2 787</b>
<b>Dettes sur contrats de location (***)</b>	<b>645</b>	<b>(82)</b>	<b>210</b>	<b>773</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>4 655</b>	<b>(1 390)</b>	<b>295</b>	<b>3 560</b>

(\*) Incluant un emprunt (New Markets Tax Credit Program – NMTC) de \$ 40 millions sur sept ans (€ 35 millions au 30 septembre 2024) mis en place au cours de l'année fiscale 2021/22 et couvert par un prêt de \$ 29 millions sur sept ans (€ 26 millions au 30 septembre 2024).

(\*\*) Les intérêts payés sont présentés dans les flux liés aux opérations dans le tableau des flux de trésorerie. Les intérêts nets payés et reçus s'élèvent à € (23) millions et ceux liés aux dettes sur contrats de location s'élèvent à € (14) millions pour l'année.

(\*\*\*) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondant à des passifs afférents à des contrats de location de trains et équipements connexes s'élèvent à € 250 millions au 30 septembre 2024 et € 98 millions au 31 mars 2024 (voir Note 12 et Note 14).

(\*\*\*\*) Les « Ecart de conversion et autres variations » liés aux contrats de location sont principalement dus à la vente d'une flotte de train qui a été en partie prise en bail au cours de la période, sans obligation de rachat.

La variation sur la période est principalement due à :

- Remboursement de l'encours de billets de trésorerie pour un montant de € 1 033 millions ;
- Remboursement intégral de la facilité de crédit renouvelable tirée pour un montant de € 175 millions.

Le tableau suivant fournit une synthèse des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance (jj/mm/aa)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable au 30 septembre 2024	Valeur de marché au 30 septembre 2024
Alstom octobre 2026	700	14/10/2026	0,25%	0,38%	698	665
Alstom juillet 2027	500	27/07/2027	0,13%	0,21%	499	465
Alstom janvier 2029	750	11/01/2029	0,00%	0,18%	744	660
Alstom juillet 2030	700	27/07/2030	0,50%	0,62%	694	605
<b>Total et taux moyen pondéré</b>			<b>0,22%</b>	<b>0,35%</b>	<b>2 636</b>	<b>2 395</b>

## NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principales catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe et de la Gestion des risques financiers sont identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés au 31 mars 2024.

### Facilité de crédit renouvelable

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 1 789 millions au 30 septembre 2024, le Groupe bénéficie d'une solide liquidité qui se compose de :

- Une facilité de crédit renouvelable de € 1,75 milliard dont l'échéance actuelle est janvier 2027 ;
- Une facilité de crédit renouvelable de € 2,5 milliards dont l'échéance actuelle est janvier 2029.

Au 30 septembre 2024, ces deux lignes restaient inutilisées.

Alstom a exécuté avec succès son plan de désendettement, résultant en la résiliation de la facilité de crédit de € 2,25 milliards, tel qu'annoncé par Alstom lors de sa publication annuelle 2023/24.

Conformément à sa gestion prudente en matière de liquidités, la facilité de crédit renouvelable de € 2,5 milliards sert de soutien au programme NEU CP en place.

## Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne confirmée de Cautionnements Bilatéraux Consentis (« CGFA ») de € 12,7 milliards auprès de 16 banques de premier rang permettant les émissions de garanties bancaires d'une durée inférieure ou égale à 7 ans jusqu'au 22 juillet 2025. La CGFA a été prolongée jusqu'au 22 juillet 2026, auprès de 15 banques pour € 12 milliards. Cette ligne syndiquée contient une clause de changement de contrôle, dont la mise en jeu pourrait entraîner la suspension de la facilité, l'obligation de substituer de nouvelles cautions aux cautions en cours de validité ou l'obligation de fournir un dépôt de garantie, ainsi que le remboursement anticipé des autres dettes du Groupe par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité anticipée.

Au 30 septembre 2024, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 29,35 milliards (contre € 28,6 milliards au 31 mars 2024).

L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 4,1 milliards au 30 septembre 2024 (contre € 4,1 milliards au 31 mars 2024).

## I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

### NOTE 22. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le passif net sur l'engagement de retraite et sur les avantages assimilés est calculé en utilisant la dernière évaluation de la précédente clôture financière. Les ajustements des hypothèses actuarielles sont effectués sur les principales zones de contribution (le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Suisse, la Suède, le Canada et les Etats-Unis) si des fluctuations importantes ou des événements ponctuels ont eu lieu au cours du semestre. La juste valeur des principaux actifs du régime est réexaminée au 30 septembre 2024.

Taux d'actualisation pour les principales zones géographiques (taux moyens pondérés)

(en %)	Au 30 septembre 2024	Au 31 mars 2024
Royaume-Uni	5,15	5,00
Zone euro	3,45	3,28
Amérique du Nord	5,00	5,07
Autres	2,03	2,36

### Mouvements du semestre

Au 30 septembre 2024, les provisions nettes pour engagements de retraite s'élèvent à € (707) millions (composées de € 252 millions d'excédents d'actif de couverture (voir Note 14) et € (959) millions de provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés) contre € (715) millions au 31 mars 2024 (composées de € 231 millions d'excédents d'actif de couverture (voir Note 14) et € (946) millions de provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés).

La variation des gains et pertes actuarielles provenant des avantages postérieurs à l'emploi et reconnus directement dans les « Autres éléments du résultat global » s'élève à € (10) millions sur le semestre clos au 30 septembre 2024, en raison

principalement de la baisse de la juste valeur des actifs de couverture supérieure à l'effet de l'augmentation des taux d'actualisation par zone géographique.

Les autres variations de la période clos le 30 septembre 2024 découlent principalement des coûts des services relatifs aux prestations définies et aux projections estimées dans les évaluations actuarielles effectuées au 31 mars 2024.

## **J. CONTENTIEUX**

### **NOTE 23. CONTENTIEUX**

#### **23.1 Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe**

Le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats dans le cadre de ses activités courantes. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, ces montants, qui peuvent être significatifs, sont soit réclamés au seul Groupe, soit solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium. Lors de certaines actions judiciaires engagées le montant réclamé n'est pas chiffré au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à l'achèvement en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

#### **23.2 Contentieux hors du cadre des activités courantes du Groupe**

##### *Amiante*

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante, en France essentiellement, ainsi qu'en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En France, ces procédures sont engagées par certains employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part de la Caisse de Sécurité sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition présumée à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur sa situation financière.

##### *Allégations de pratiques anti-concurrentielles*

##### *Brésil*

En juillet 2013, l'Autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont les filiales d'Alstom et de Bombardier Transport, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés, dont les filiales brésiliennes d'Alstom et de Bombardier Transport, et de certains employés du Groupe (actuels et anciens). CADE a rendu sa décision en juillet 2019, imposant une amende de BRL 133 millions (environ € 22 millions) à la filiale brésilienne d'Alstom, ainsi que son exclusion des marchés publics au Brésil

émanant des administrations publiques fédérales, étatiques et municipales pour une période de 5 ans. De même, CADE a appliqué une pénalité financière de BRL 23 millions (environ € 4 millions) à la filiale brésilienne de Bombardier Transport (aucune interdiction de participer à des appels d'offres publics au Brésil). En septembre et décembre 2020, chacune des filiales d'Alstom et de Bombardier Transport implantées au Brésil a intenté une action civile auprès du Tribunal Civil de Brasilia afin de suspendre et annuler la décision rendue en juillet 2019. Les deux filiales ont obtenu une injonction de suspendre les effets de la décision administrative jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit rendu sur le fond. Le procureur de l'État de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre de filiales du Groupe implantées au Brésil et de plusieurs autres sociétés extérieures au Groupe, pour un montant total à l'encontre de l'ensemble de ces sociétés s'élevant à BRL 2,5 milliards (soit environ € 413 millions) hors intérêts et pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. En décembre 2014, le procureur de l'État de Sao Paulo a également intenté une action judiciaire à l'encontre de filiales du Groupe implantées au Brésil (incluant désormais la filiale de Bombardier Transport implantée localement), ainsi qu'à l'encontre d'un certain nombre d'autres sociétés extérieures au Groupe, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains. Au cours du dernier trimestre 2016, cette action a été étendue à la deuxième phase dudit projet de maintenance. Ces filiales du Groupe se défendent activement contre ces deux actions. En cas de pratiques illicites avérées, les condamnations possibles peuvent inclure l'annulation des contrats concernés, l'interdiction de participer à des appels d'offres publics au Brésil, le paiement de dommages et intérêts compensatoires, le paiement de dommages et intérêts punitifs et/ou la dissolution des filiales brésiliennes concernées.

### *Italie*

Le 23 juin 2020, une série de perquisitions et d'arrestations a été effectuée par la police de Milan sur instruction du Procureur de Milan, dans le cadre d'une enquête portant sur de possibles pratiques de corruption et de manipulations de soumissions d'offres en lien avec des marchés publics de l'Azienda Transporti Milanese (« ATM »), la société municipale opératrice du métro milanais. L'enquête porte sur au moins sept sociétés et 28 individus, parmi lesquels deux collaborateurs actuels et deux anciens collaborateurs d'Alstom Ferroviaria S.p.A (les « collaborateurs d'Alstom Italie »). Le Procureur soupçonne les collaborateurs d'Alstom Italie d'avoir commis des pratiques de manipulations de soumissions d'offres à des marchés publics en violation de l'article 353 du Code pénal italien, notamment avec la complicité d'un collaborateur d'ATM, afin d'obtenir des informations techniques confidentielles permettant de s'assurer un avantage indu dans le cadre d'un appel d'offres pour un contrat lié au Métro de Milan en 2019. Alstom n'avait finalement pas participé à l'appel d'offres relatif à ce contrat. Alstom Ferroviaria S.p.A, pour sa part, a aussi fait l'objet d'une enquête en lien avec une possible violation du décret législatif n° 231/2001 (la loi n° 231/2001), pour ne pas avoir mis en place (ou ne pas avoir effectivement appliqué) un système de contrôle à même de prévenir les actes de corruption par ses préposés. Dans le cadre du retrait des charges de corruption contre les deux employés en juillet 2022 (voir ci-dessous), le Procureur a émis un décret exonérant formellement la Société des charges de violation du Décret 231/2001. Alstom a mené une enquête interne sur ces allégations en coordination avec un cabinet externe, et a pris certaines mesures provisoires afin de répondre aux allégations portées par le Procureur, notamment la suspension de l'un des collaborateurs d'Alstom Italie (un des deux anciens collaborateurs d'Alstom Italie). En juillet 2022, le Procureur a, comme noté plus haut (i) conclu au retrait des charges de corruption contre les collaborateurs d'Alstom Italie (et donc aussi à l'encontre d'Alstom Ferroviaria S.p.A) et (ii) requis la mise en examen des collaborateurs d'Alstom Italie pour des pratiques de manipulations d'offres. En novembre 2022, ATM et la municipalité de Milan ont rejoint la procédure en se constituant parties civiles (costituzione di parte civile). En 2023, les deux anciens employés ont conclu une entente de plaidoyer (y compris une condamnation). Les deux employés actuels ont continué leur défense aux fins de retirer les accusations de manipulation de soumissions d'offres ; leur demande est en instance devant le tribunal.

*Espagne*

L'Autorité de la Concurrence espagnole (« CNMC ») a ouvert une procédure officielle à la fin du mois d'août 2018 en relation avec des irrégularités présumées dans le cadre d'appels d'offres publics avec l'administrateur des infrastructures ferroviaires espagnoles (« ADIF ») contre huit sociétés concurrentes actives sur le marché espagnol de la signalisation dont la Société Bombardier European Investments, SLU (« BEI »), sa société mère Bombardier Transportation (Global Holding) UK limited, Alstom Transporte SA et sa société mère Alstom SA. L'implication de la société mère est caractéristique des autorités européennes de la concurrence en début de procédure. Aucun dirigeant de la société Alstom ou de la société Bombardier n'a été inclus dans le dossier. En septembre 2020, les entreprises ont obtenu l'accès à la communication des griefs dans laquelle la CNMC expose les preuves recueillies contre les différents participants à l'entente présumée sur le marché de la signalisation espagnol. Aussi bien Alstom que Bombardier ont déposé leur mémoire en défense rejetant toutes les allégations de la CNMC sur la base d'absence de preuves. La sous-direction de la CNMC a soumis une proposition de résolution à la fin du mois de mars 2021 qui a été rejetée à la fois par Alstom et par Bombardier. Les deux sociétés ont soumis leurs défenses au Conseil de la CNMC. Le Conseil de la CNMC, dans sa décision rendue en septembre 2021, a condamné les filiales d'Alstom et de Bombardier Transport implantées en Espagne à une amende d'un montant de € 22 millions et € 3,7 millions respectivement. Le Conseil de la CNMC a en outre assorti sa sanction d'une mesure d'interdiction de participation des filiales susvisées à toute procédure d'appel d'offres publics en Espagne. Le champ d'application ainsi que la durée de cette mesure d'interdiction sont appelés à être déterminés ultérieurement par le Conseil Consultatif de Passation des Marchés Publics espagnol (« Junta Consultiva de Contratación Pública del Estado »). Le 29 novembre et le 7 décembre 2021 les filiales d'Alstom et de Bombardier Transport implantées en Espagne ont respectivement interjeté un appel à l'encontre de cette décision du Conseil de la CNMC devant la juridiction supérieure compétente (« Audiencia Nacional »), le Groupe considérant qu'il existe de solides arguments au soutien de cet appel. Le 23 septembre 2022, les filiales d'Alstom implantées en Espagne ont respectivement déposé leurs conclusions en appel. En parallèle de ces appels, les filiales d'Alstom et de Bombardier Transport susvisées ont chacune demandé à cette juridiction supérieure de prononcer, à titre de mesure provisoire, la suspension de l'exécution de la décision du Conseil de la CNMC tant (i) au regard du règlement des amendes que (ii) de la mesure d'interdiction de participation à des procédures d'appel d'offres publics en Espagne. Dans deux décisions successives rendues respectivement le 1er et le 14 février 2022, la juridiction supérieure (« Audiencia Nacional ») a fait droit à ces demandes de mesures provisoires en accordant cette suspension.

*Enquêtes en cours liées à Bombardier Transport*

Les sujets décrits dans cette section se rapportent à la conduite passée de Bombardier Transport avant son acquisition par Alstom. Selon les termes de la vente, Bombardier Inc. (« BI ») a donné à Alstom la garantie de l'indemniser pour toutes les pertes faites en relation avec une liste et un contenu définis de sujets de compliance. Il a été aussi convenu entre les parties que BI aurait le droit de conduire et contrôler la défense desdits sujets « compliance », qui incluent les sujets décrits ci-dessous. Suite à la vente, Alstom a procédé à une revue des règles et procédures de Bombardier Transport liées aux sujets « compliance », ainsi que des contrats spécifiques (ceux discutés ci-dessous et d'autres encore) préidentifiés comme à « fort risque » et a pris de mesures correctives. Bombardier Transport fait l'objet d'un audit de la vice-présidence à l'intégrité de la Banque mondiale et participe à plusieurs enquêtes relatives à des allégations de corruption, notamment par le parquet suédois, l'Unité d'enquête spéciale (« Special Investigation Unit – SIU ») et l'Autorité nationale des poursuites (« NPA ») en Afrique du Sud ainsi que le Département de la justice des États-Unis (« Department of Justice – DOJ »). Ces enquêtes ou procédures peuvent entraîner des sanctions pénales, incluant des amendes pouvant être importantes, l'exclusion des filiales du Groupe aux appels d'offres (par exemple par la Banque mondiale), ainsi que l'exposition à des actions de tiers. En ce qui concerne les sujets susmentionnés, Alstom coopère avec les autorités ou institutions concernées, y compris en répondant à des demandes d'informations et en faisant des présentations sur les revues effectuées post-closing et les mesures correctives mises en place, suivant aussi les règles du Département de la Justice des États-Unis sur les acquisitions de sociétés. L'enquête diligentée par

les autorités suédoises, la Banque mondiale et le Département de la Justice des États-Unis (« Department of Justice – DOJ ») concerne un contrat signé en 2013 pour la fourniture d'équipements et de services aux Chemins de Fer d'Azerbaïdjan pour un montant d'environ 340 millions de dollars (financés principalement par la Banque mondiale) et attribué à un consortium soumissionnaire composé de la filiale Bombardier Transportation Sweden (BT Suède), une filiale russe de Bombardier Transport (avec des actionnaires tiers) et une tierce partie (ci-après le contrat « ADY »). La propriété de la filiale a ensuite été transférée à une entité bien établie sur le marché russe et de la CEI, avec laquelle BT Suède avait une relation historique, et dont la filiale avait été approuvée après la soumission en tant que sous-traitant du projet. L'incertitude demeure quant aux services fournis par ces entités en échange de certains paiements qu'elles ont reçus.

## *Suède*

Les autorités suédoises ont ouvert une enquête concernant le contrat ADY en 2016, et en 2017 ont déposé plainte contre l'ancien responsable des ventes de la région Nord Europe, RCS, BT Suède (« ex-employé BTS ») pour corruption aggravée et subsidiairement trafic d'influence. Les autorités ont allégué que l'ex-employé BTS avait eu des contacts et une correspondance avec un représentant du tiers membre au consortium et qui était également employé par les chemins de fer d'Azerbaïdjan pendant la période de soumission de l'offre en vue d'influencer de manière illicite le résultat de l'appel d'offres. En 2017 après un procès, l'ex-employé BTS a été acquitté des deux chefs d'accusation. Les autorités ont fait appel de la décision et, à ce jour, seule l'accusation de corruption aggravée est en attente de jugement (bien que le défendeur, de nationalité Russe, ne soit plus dans le pays). Les autorités suédoises ont achevé des enquêtes concernant un autre ex-employé de BTS. Cet ex-employé BTS a été acquitté en décembre 2021 ; cette décision a été confirmée en appel en mai 2023.

## *Banque Mondiale*

La Banque mondiale a audité le contrat ADY et en 2018 la vice-présidence pour l'intégrité de la Banque mondiale (« INT ») a envoyé une lettre confidentielle de justification qui a été divulguée. La lettre décrit la position de l'INT concernant les allégations de collusion de corruption et de fraude dans le contrat ADY ainsi que l'obstruction à l'enquête de l'INT. L'INT a informé Alstom en 2023 qu'elle restait dans le champ de la procédure qu'elle avait partagée avec le bureau des sanctions de la Banque mondiale. Alstom a ensuite fait une présentation à l'INT en novembre 2023 de son intégration de Bombardier à son programme de compliance et de sa revue détaillée post-acquisition. En attendant les résultats de l'audit, il est possible, malgré la coopération d'Alstom à l'enquête post-acquisition, que cela puisse entraîner une certaine forme d'exclusion de Bombardier Transport (ou la société qui lui succédera) et/ou de BT Suède à soumissionner sur des contrats financés par la Banque mondiale pendant un certain nombre d'années.

## *Département de la Justice des Etats-Unis (Department of Justice – DOJ)*

En février 2020, le DOJ a notifié à Bombardier qu'il ouvrait une enquête. À la connaissance d'Alstom, à compter du mois de mars 2020, le DOJ a envoyé des demandes d'informations à Bombardier Inc. concernant le contrat ADY et a indiqué qu'il pourrait le faire à court terme dans le cadre d'autres projets. À ce stade, Alstom a donné son support à BI dans ses réponses au sujet du contrat ADY, un contrat entre Bombardier Transportation South Africa (« BTSA ») avec Transnet (cf. ci-dessous « Afrique du Sud » et « Contentieux liés à l'exécution des projets – Afrique du Sud ») et un contrat de signalisation conclu entre Bombardier Transportation South Africa et Passenger Rail Agency of South Africa (« PRASA »). Afrique du Sud Le contrat de Bombardier Transportation South Africa (BTSA) pour la fourniture de 240 locomotives électriques (« le Transnet LSA ») à Transnet Freight Rail fait partie des nombreuses affaires faisant l'objet d'une enquête de la part de l'Unité d'Enquête Spéciale en Afrique du Sud (« SIU ») et par l'Autorité Nationale des Poursuites (« NPA »). Le Transnet LSA avait déjà fait l'objet d'une investigation de la part de la Commission Zondo, qui avait recommandé de pousser plus avant les investigations sur certains aspects et sur certains individus. Le Transnet LSA est aussi le sujet d'un différend commercial et d'un litige en cours. Alstom et Transnet se sont engagés dans des négociations commerciales qui ont résulté dans la signature d'un accord amiable en août 2023 avec Transnet et co-signé par SIU (voir ci-dessous les « Contentieux liés à l'exécution de projets – Afrique du Sud »).

AMF

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché, l'AMF a ouvert en 2021/2022 une enquête relative à l'information financière et au marché du titre Alstom, ainsi qu'à tout instrument financier qui lui serait lié, à compter du 1er janvier 2020. Cette enquête est actuellement toujours en cours.

### **Contentieux liés à l'exécution de projets**

#### *Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie*

En mars 2007, le Ministère turc des Transports (« DLH ») a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1) », au consortium Alstom Dogus Marubeni (« AMD ») dont est membre la filiale principale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010. Cette résiliation a été contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. À la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié en application du droit turc et a autorisé les parties à produire leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. Au terme d'une procédure ayant duré plus de dix années, le montant principal net, après compensation, payable par le groupement AMD à DLH, arrêté définitivement par le tribunal s'élève à € 27,4 millions. Les partenaires d'AMD se sont chacun acquittés de leur quote part nette respective de ce montant auprès du Ministère (à savoir € 8,5 millions pour Alstom) au cours de l'été 2021 et les cautions ont été restituées. Ce contentieux est donc clos sous réserve de la parfaite restitution, actuellement en cours, des contre garanties émises par les membres de l'AMD. D'autre part, par une demande d'arbitrage notifiée le 29 septembre 2015, Marubeni Corporation a engagé une procédure contre Alstom Transport SA, prise en tant que chef de consortium, afin d'être indemnisée des conséquences de la résiliation du contrat avec DLH. L'autre membre du consortium AMD (Dogus) a engagé des procédures similaires en mars 2016 et a demandé la consolidation des litiges entre les membres du consortium dans une seule affaire.

La sentence a été rendue à la majorité, avec une opinion dissidente. La présente attribution de la majorité ordonne à Alstom Transport SA de payer un montant total de capital de € 44,6 millions à Marubeni et Dogus, plus les intérêts sur les montants dus, et € 1,1 millions de frais juridiques.

Au 31 mars 2024, le montant total dû et payé par Alstom au titre de la sentence s'élevait à € 63,1 millions. Les 3 et 4 avril 2024, Marubeni et Dogus ont présenté des demandes de rectification, d'interprétation et/ou de complément de la sentence. Le calendrier et la procédure de correction, d'interprétation et/ou de complément sont à la discrétion du Tribunal. Alstom Transport SA estime qu'il existe de bonnes raisons de rejeter ces demandes. Parallèlement à la procédure de rectification, Alstom a demandé le 19 avril 2024 l'annulation de la sentence (en tout ou en partie) par renvoi au Tribunal fédéral suisse. Le délai et la procédure d'annulation sont à la discrétion du Tribunal fédéral suisse.

Suite à un litige au sein d'un consortium impliquant la filiale d'Alstom en Italie et trois autres entreprises italiennes, le tribunal arbitral constitué pour trancher l'affaire a rendu en août 2016 une décision à l'encontre d'Alstom en attribuant € 22 millions de dommages intérêts aux autres membres du consortium. La filiale d'Alstom conteste fermement cette décision et estime qu'elle devrait pouvoir éviter son exécution et ainsi empêcher toute indemnisation des dommages. Le 30 novembre 2016, la filiale d'Alstom a déposé devant la Cour d'appel de Milan une requête en annulation de la sentence arbitrale. Le 1er décembre 2016, la filiale d'Alstom a déposé une demande d'injonction ex parte pour obtenir la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'appel, qui a été temporairement acceptée par la Cour. Après une phase d'auditions en procédure contradictoire sur la demande de suspension de la sentence arbitrale, la Cour d'appel de Milan s'est prononcée le 3 mars 2017 en faveur de la filiale d'Alstom en confirmant définitivement la suspension de cette décision arbitrale en attendant l'issue de la procédure relative à l'annulation de cette décision. La Cour d'appel de Milan s'est prononcée sur le fond en mars 2019 en faveur de la filiale d'Alstom et a annulé la sentence arbitrale d'août 2016 incluant les € 22 millions d'indemnisation des dommages. Les membres du consortium (hors Alstom) ont fait appel de la décision de la Cour d'appel de Milan le 19 octobre 2019. Le 11 décembre 2023, la Cour suprême a rendu sa décision en : (i) rejetant toutes les réclamations déposées par le consortium contre Alstom (ii) confirmant les arguments d'Alstom sur la nullité des deux résolutions du consortium qui devaient être adoptées à l'unanimité ; et (iii) renvoyant l'affaire devant la Cour d'appel de Milan pour statuer sur le point ii) et sur les frais juridiques.

Le 11 mars 2024, le consortium a déposé une assignation en réintégration devant la Cour d'appel de Milan et Alstom a fait de même. Alstom demande au tribunal que la procédure soit limitée à (i) la déclaration d'invalidité de la première résolution du consortium (durée du consortium prolongée jusqu'en décembre 2024) et à la deuxième résolution (étendue du consortium élargie) conformément à la décision de la Cour suprême ; (ii) la liquidation des frais juridiques engagés dans l'ensemble de la procédure (iii) la déclaration de toutes les réclamations formulées par le consortium comme « absorbées » par la décision de la Cour suprême et donc à ne pas être jugées dans le cadre de la procédure de réintégration. En mai 2024, le consortium a également déposé un recours devant la Cour de cassation lui demandant d'annuler sa décision de décembre 2023. En juin 2024, Alstom a déposé son contre-recours devant la Cour suprême.

### *Caltrain (États-Unis)*

En 2008, le Congrès des États-Unis a adopté la Rail Safety Improvement Act de 2008 (« RSIA »), qui exigeait la mise en œuvre de systèmes de contrôle de vitesse (« Positive Train Control » ou « PTC ») sur, entre autres, toutes les lignes principales sur lesquelles le transport de voyageurs interurbain ou de banlieue est régulièrement assuré. Pour se conformer à la RSIA, le Peninsula Corridor Joint Powers Board (« JPB ») a sollicité des propositions pour mettre en œuvre le PTC pour le réseau ferroviaire de banlieue qui relie San Francisco à San Jose, en Californie (« Caltrain »). Parsons Transportation Group (« Parsons ») a été le soumissionnaire retenu et a conclu un contrat avec JPB en décembre 2011, puis un contrat de sous-traitance avec GE Transportation Systems Global Signaling, LLC (« GE Signaling ») aux termes duquel GE Signaling fournirait les composants électroniques, logiciels et autres composants et services connexes à bord. Le 2 novembre 2015, Alstom Transportation a acquis GE Signaling, y compris le projet Caltrain si bien qu'Alstom Signaling Operations LLC (« Alstom ») est devenue la partie contractante. Le 20 février 2017, JPB a résilié le contrat de Parsons pour faute au motif de retards importants à livrer le contrat. À la réception de la notification de résiliation, Parsons a suspendu l'exécution du contrat de sous-traitance avec Alstom (valeur \$ 40,2 millions / € 37,3 millions). Rapidement après la notification de résiliation, Parsons a lancé une action judiciaire contre JPB pour résiliation abusive devant la Cour Supérieure de Californie et JPB a fait une demande reconventionnelle pour rupture

contractuelle. En décembre 2017, Parsons a formulé des demandes à l'encontre d'Alstom. Alstom est donc devenue partie au contentieux. En réponse, Alstom a répondu à la réclamation et émis sa propre contre réclamation contre Parsons.

Parsons et JPB ont ensuite trouvé un accord amiable au sujet de leur différend et Parsons a amendé ses demandes contre Alstom pour y inclure les réclamations de JPB, y compris les allégations de négligence et de fausses déclarations. Le procès entre Alstom et Parsons a commencé le 15 mars 2022, mais en raison des restrictions Covid-19 en cours dans les tribunaux californiens et d'une affectation temporaire du juge, les arguments de clôture n'ont pas eu lieu avant le 15 juin 2023. Le 28 novembre 2023, la Cour a publié un projet de déclaration de décision (« PSOD »), qui est une décision préliminaire,

Des objections à la PSOD ont été déposées par Alstom et Parsons.

En juillet 2024, la Cour a confirmé sa décision préliminaire et a publié son exposé final de décision et son jugement final selon lesquels Parsons a droit à un paiement de \$ 40,1 millions (€ 36,8 millions) de la part d'Alstom et JPB a droit à un paiement de \$ 62,5 millions (€ 57,3 millions) de la part d'Alstom. Alstom a émis une caution pour reporter l'exécution du jugement.

En août 2024, Alstom a déposé une requête pour un nouveau procès (une requête procédurale visant à préserver les questions en appel) et Parsons a déposé une requête pour modifier le jugement afin d'inclure les intérêts antérieurs au jugement.

En septembre 2024, la Cour a décidé de ne pas ouvrir un nouveau procès et a accordé à Parsons des intérêts antérieurs au jugement d'un montant de \$ 34 millions.

Le 1er octobre 2024, une déclaration d'appel a été déposée par Alstom et Parsons a déposé une déclaration d'appel incident le 21 octobre 2024. La procédure d'appel formelle a commencé et l'audience d'appel débutera au premier trimestre 2025.

## Afrique du Sud

Le 17 mars 2014, Bombardier Transportation South Africa (« BTSA ») a conclu un accord avec Transnet pour la fourniture de 240 locomotives électriques (le « BTSA/Transnet LSA »). Le « BTSA/ Transnet LSA » fait partie du projet de 1 064 locomotives de Transnet conclu entre Transnet et quatre fabricants d'équipements d'origine incluant BTSA.

Le 9 mars 2021, Transnet et la SIU, alléguant l'illégalité et les irrégularités dans le processus d'approvisionnement et l'attribution ultérieure du projet de 1 064 locomotives, ont lancé une procédure de demande de révision à la Haute Cour d'Afrique du Sud pour, entre autres, la révision et l'annulation des LSA respectifs conclus avec les quatre fabricants d'équipement d'origine, dont BTSA. La réparation demandée par Transnet en ce qui concerne BTSA comprend : (i) la révision et l'annulation du LSA BTSA/Transnet ; (ii) que Transnet soit autorisée à conserver les locomotives livrées par BTSA ; et (iii) que BTSA soit condamnée à restituer à Transnet les acomptes et les bénéfices et/ou les bénéfices excédentaires réalisés dans la fourniture des locomotives.

A la suite de négociations commerciales entre Alstom et Transnet, les parties ont signé un accord de règlement en août 2023 auquel la SIU est partie. Les parties sont en train de mettre en œuvre l'accord de règlement, qui a nécessité la vérification indépendante des méthodes utilisées pour calculer certaines conditions commerciales convenues dans cet accord. À l'issue de ce processus de vérification, les parties (Transnet, BTSA et SIU) s'adresseront conjointement à la Haute Cour d'Afrique du Sud pour : faire de l'accord de règlement une ordonnance du tribunal ; confirmer la conservation par Transnet des locomotives qui lui ont été fournies par BTSA conformément à l'accord de partage de Transnet et confirmer que BTSA peut continuer à fournir et à livrer des locomotives à Transnet conformément à l'accord de partage de Transnet.

Ces questions font également l'objet d'une enquête du DOJ et de la NPA, comme indiqué ci-dessus.

Un affidavit conjoint sera soumis au tribunal pour demander son approbation de l'accord de règlement et la clôture de la procédure d'annulation entre les parties. Des discussions sont en cours pour finaliser le contenu du document.

## Acquisition de Bombardier Transport – Procédure d'Arbitrage

En ce qui concerne l'acquisition de Bombardier Transport finalisée le 29 janvier 2021, Alstom a identifié différents manquements de Bombardier Inc. (« BI ») à ses obligations contractuelles, souscrites en tant que vendeur, figurant dans le protocole d'accord du 17 février 2020 (tel que modifié et mis à jour en date du 30 mars 2020) et dans le contrat de cession du 26 septembre 2020 (tel que modifié en date du 28 janvier 2021).

Le 15 avril 2022, Alstom a introduit une requête en arbitrage à l'encontre de BI devant la Chambre Internationale de Commerce (conformément aux termes des accords conclus entre les parties). Alstom reproche à BI des violations des conventions temporaires en vigueur préalablement à la complète réalisation de l'acquisition, des manquements aux obligations de garantie et formule également des réclamations relatives au calcul du prix d'acquisition final. Alstom soutient notamment que les actions entreprises par BI préalablement à la complète réalisation de l'acquisition ont conduit à une augmentation injustifiée du prix d'achat acquitté par Alstom et que la violation par BI de plusieurs obligations ont créé d'autres dommages à Alstom.

Dans sa réponse, déposée le 24 juin 2022 à cette requête en arbitrage, BI a rejeté les réclamations d'Alstom et introduit des demandes reconventionnelles. En ce qui concerne plus particulièrement les contre-réclamations, BI prétend qu'Alstom a tenté de minimiser le prix qu'il aurait dû régler à BI à la réalisation, en manquement à ses obligations contractuelles et non-contractuelles, ce qui est contesté par Alstom.

Le tribunal arbitral a été constitué par la Chambre de Commerce Internationale le 26 août 2022. En octobre 2022, le tribunal a établi un calendrier de procédure. La phase de l'arbitrage concernant les échanges d'écriture des parties s'est terminée en août 2024. Les parties sont actuellement engagées dans la production de documents.

Par la suite, les parties échangeront des témoignages factuels et des experts, avant de procéder à une audience sur le fond. L'audience est actuellement prévue pour fin 2025.

## Vente des activités Énergie d'Alstom en novembre 2015

Enfin, il convient de noter que, en reprenant les activités Énergie d'Alstom en novembre 2015, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver les passifs et risques associés aux activités non transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée d'une durée de 30 ans et de réallocation d'actifs (« Wrong Pocket ») sont stipulés dans le contrat de cession afin d'assurer que d'une part, les actifs – et les passifs – associés aux activités énergies cédées reviennent bien à – et soient bien supportés par – General Electric et d'autre part, les actifs – et les passifs – qui ne relèvent pas des activités Énergie reviennent à – et soient supportés par – Alstom. De ce fait, les conséquences des litiges en cours lors de la réalisation de la vente et portant sur ces activités cédées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées vers Alstom et portant sur ces activités cédées. De ce fait, et dans la mesure où Alstom ne gère plus ces litiges, ceux-ci ne sont plus intégrés dans la présente section. Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

**K. AUTRES INFORMATIONS****NOTE 24. PARTIES LIEES**

Il n'y a aucune évolution significative dans les transactions avec les parties liées sur le semestre clos au 30 septembre 2024.

**NOTE 25. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Le 2 octobre 2024, la direction d'Alstom a annoncé aux représentants européens des salariés un projet visant à accélérer la transformation structurelle de l'empreinte industrielle allemande afin de l'adapter aux ambitions à moyen et long terme du Groupe dans ce pays. Ce projet comprendra plusieurs initiatives dont une réduction des capacités de matériel roulant dans plusieurs sites, y compris la fermeture d'un site, un déploiement de capacités supplémentaires pour la croissance des activités de services et de D&S, et un plan d'ajustement des effectifs dans les fonctions supports.

## NOTE 26. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Société mère

ALSTOM SA	France	-	Société mère
-----------	--------	---	--------------

Sociétés opérationnelles	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Ubunye (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
BOMBELA ELECTRICAL AND MECHANICAL WORKS (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
BOMBELA MAINTENANCE (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
ALSTOM Rolling Stock SA Pty Ltd	Afrique du Sud	74	Intégration globale
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (PTY) LTD	Afrique du Sud	70	Intégration globale
ALSTOM Algérie « Société par Actions »	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Grid Algérie SPA	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Bahntechnologie Holding Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Drives GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Signal GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
VGT VORBEREITUNGSGESELLSCHAFT TRANSPORTTECHNIK GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Reuschling Service GmbH & Co. KG	Allemagne	100	Intégration globale
WLH BETEILIGUNGS-GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Arabia Transportation Limited	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Middle East and North Africa Regional Headquarter	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Argentina S.A.	Argentine	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Customer Support) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Vlocity Maintenance) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Holdings Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL PTY LTD	Australie	100	Intégration globale
REGIONAL ROLLING STOCK MAINTENANCE COMPANY PTY LIMITED	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Austria GmbH	Autriche	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Azerbaijan LLC	Azerbaïdjan	100	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings LP	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investments GP Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investment GP Manitoba Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Participation Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Western Pacific Enterprises Electrical Installation General Partnership	Canada	51	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Management and Consulting (Beijing) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Engineering Service) Beijing Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Railway Equipment (Qingdao) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Chengdu ALSTOM Transport Electrical Equipment Co., Ltd. (CATEE)	Chine	60	Intégration globale
TRANSLOHR INDUSTRIAL (TIANJIN) CO. LTD	Chine	100	Intégration globale
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60	Intégration globale
ALSTOM Qingdao Railway Equipment Co., Ltd.	Chine	51	Intégration globale
XI'AN ALSTOM YONGJI ELECTRIC EQUIPMENT CO., LTD	Chine	51	Intégration globale
Hefei ALSTOM Rail Transport Equipment Company Limited	Chine	60	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation China Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Colombia S.A.S.	Colombie	100	Intégration globale

ALSTOM Korea Transport Ltd	Corée du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Métro d'Abidjan	Côte d'Ivoire	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark NT Maintenance ApS	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (DENMARK) APS	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL APS	Danemark	100	Intégration globale
AREVA INTERNATIONAL EGYPT FOR ELECTRICITY TRANSMISSION & DISTRIBUTION	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Egypt for Transport Projects SAE	Égypte	99	Intégration globale
ALSTOM ATEINSA, SA	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Movilidad, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Ametsis, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Services Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport USA Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
AUBURN TECHNOLOGY, INC.	États-Unis	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL, INC	États-Unis	100	Intégration globale
SOUTHERN NEW JERSEY RAIL GROUP L.L.C.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSKAW LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
ALSTOM Crespín SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Executive Management	France	100	Intégration globale
ALSTOM Flertex SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100	Intégration globale
ALSTOM Hydrogène SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Ibre	France	100	Intégration globale
ALSTOM Kleber Sixteen	France	100	Intégration globale
ALSTOM Leroux Naval	France	100	Intégration globale
ALSTOM Network Transport	France	100	Intégration globale
ALSTOM Omega 1	France	100	Intégration globale
SOCIETE DE MAINTENANCE DU TUNNEL LYON-TURIN	France	100	Intégration globale
ALSTOM Shipworks	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100	Intégration globale
ETOILE KLEBER	France	100	Intégration globale
LORELEC	France	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL FRANCE	France	100	Intégration globale
STATIONONE	France	100	Intégration globale
CENTRE D'ESSAIS FERROVIAIRES	France	96	Intégration globale
INTERINFRA (COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES)	France	50	Intégration globale
ALSTOM Réassurance	France	100	Intégration globale
J&P AVAX SA - ETETH SA - ALSTOM TRANSPORT SA	Grèce	34	Intégration globale
ALSTOM Hungary Kft.	Hongrie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde	70	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	74	Intégration globale
PT ALSTOM Transport Indonesia	Indonésie	67	Intégration globale
ALSTOM Khadamat S.A.	Iran	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Ireland Ltd	Irlande	100	Intégration globale
ALSTOM Israel Ltd.	Israël	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Services Italia S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL ITALIA S.R.L.	Italie	100	Intégration globale
MAINTRAINS S.R.L.	Italie	50	Intégration globale
ALSTOM Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
EKZ Service Limited Liability Partnership	Kazakhstan	100	Intégration globale
ELECTROVOZ KURASTYRU ZAUITY LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
ALSTOM Baltics SIA	Lettonie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	Intégration globale

ALSTOM Railways Maroc	Maroc	100	Intégration globale
BOMBARDIER TRANSPORT MAROC S.A.S	Maroc	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT ENSAMBLES MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT MÉXICO CONTROLADORA, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT PERSONAL MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
AT NIGERIA LIMITED	Nigeria	100	Intégration globale
ALSTOM Enio ANS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Transportation New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100	Intégration globale
ALSTOM Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Traction B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Vastgoed B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Peru S.A.	Pérou	100	Intégration globale
ALSTOM (SHARED SERVICES) PHILIPPINES, INC.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Construction Philippines, Inc	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Philippines Systems, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Polska Spolka Akcyjna	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviária Portugal, S.A.	Portugal	100	Intégration globale
NOMAD TECH, LDA.	Portugal	51	Intégration globale
ALSTOM Proyectos de Transporte, S.R.L.	République Dominicaine	100	Intégration globale
ALSTOM Czech Republic a.s.	République Tchèque	98	Intégration globale
ALSTOM GSS Romania S.R.L.	Roumanie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA.	Roumanie	93	Intégration globale
ALSTOM (Investment) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM (Litchurch) Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Academy for Rail	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Electronics Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Engineering and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Network UK Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Product and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Service Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Global Holding) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK CIF Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK VP Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
CROSSFLEET LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
INFRASIG LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
PRORAIL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
SOUTH EASTERN TRAIN MAINTENANCE LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST SERVICE PROVISION LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST TRAINCARE LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) LIMITED	Royaume-Uni	70	Intégration globale
ALSTOM Transport Rus LLC	Russie	100	Intégration globale
RESOURCE TRANSPORTATION LLC	Russie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Holdings) Systems Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Information Systems AB	Suède	100	Intégration globale

ALSTOM Transportation (Signal) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Signal) Sweden HB	Suède	67	Intégration globale
ALSTOM Network Schweiz AG, ALSTOM Network Switzerland Ltd, ALSTOM Network Suisse SA	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schienenfahrzeuge AG	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schweiz AG, ALSTOM Suisse SA, ALSTOM Switzerland Ltd.	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Solutions (Taiwan) Ltd.	Taiwan	100	Intégration globale
ALSTOM (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM T&T Ltd	Trinité et Tobago	100	Intégration globale
ALSTOM Ulasim Anonim Sirketi	Turquie	100	Intégration globale
Duray Ulaşım Sistemleri Sanayi ve Ticaret Anonim Şirket	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Signalling, Limited Liability Company	Ukraine	100	Intégration globale
ALSTOM Venezuela, S.A.	Venezuela	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Vietnam Ltd	Vietnam	100	Intégration globale
ONxpress Transportation Partners Inc.	Canada	25	Opération conjointe
GREEN LINE MAINTAINER LTD	Israël	20	Opération conjointe
HN - LIGHT RAIL LINE LTD	Israël	20	Opération conjointe
JCL - JERUSALEM CITY LIGHTRAIL LTD	Israël	20	Opération conjointe
TMT - TLV METROPOLITAN TRAMWAY LTD	Israël	20	Opération conjointe
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38	Opération conjointe
ISITHIMELA RAIL SERVICES (PTY) LTD.	Afrique du Sud	50	Mise en équivalence
BOMBELA TKC (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	25	Mise en équivalence
CITAL	Algérie	49	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
NGR HOLDING COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport (Maintenance) Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
NGR PROJECT COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
TRANSED O&M PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	60	Mise en équivalence
GROUPE PMM OPERATIONS AND MAINTENANCE G.P. / GROUPE	Canada	50	Mise en équivalence
TRANSED PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	10	Mise en équivalence
ALSANEO L7 SPA	Chili	50	Mise en équivalence
ALSTOM Sifang (Qingdao) Transportation Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
BOMBARDIER NUG SIGNALLING SOLUTIONS COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
CHANGCHUN CHANGKE ALSTOM RAILWAY VEHICLES COMPANY LTD.	Chine	50	Mise en équivalence
CRRP PUZHEN ALSTOM TRANSPORTATION SYSTEMS LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
Jiangsu ALSTOM NUG Propulsion System Co Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
SHENTONG ALSTOM (SHANGHAI) RAIL TRANSIT VEHICLE COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Transport Company Limited	Chine	40	Mise en équivalence
GUANGXI LIUZHOU PUZHEN ALSTOM TRANSPORTATION SYSTEM CO., LTD.	Chine	50	Mise en équivalence
GUANGZHOU CHANGKE ALSTOM RAIL TRANSIT EQUIPMENT COMPANY LTD	Chine	50	Mise en équivalence
CASCO Signal (Jinan) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Wuhan) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xi'an) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xuzhou) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
BTREN MANTENIMIENTO FERROVIARIO S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
IRVIA MANTENIMIENTO FERROVIARIO, S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS HOLDCO, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
SPEEDINNOV	France	76	Mise en équivalence
ORA L15	France	20	Mise en équivalence
LLP JV KAZELEKTROPRIVOD	Kazakhstan	50	Mise en équivalence

MALOCO GIE	Maroc	70	Mise en équivalence
RAILCOMP BV	Pays-Bas	50	Mise en équivalence
TMH-ALSTOM BV	Pays-Bas	50	Mise en équivalence
RAIL ENGINEERING SP. Z O.O.	Pologne	60	Mise en équivalence
ABC ELECTRIFICATION LTD	Royaume-Uni	33	Mise en équivalence
RAILCOMP LLC	Russie	50	Mise en équivalence
TRAMRUS LLC	Russie	50	Mise en équivalence
TRTRANS LLC	Russie	50	Mise en équivalence
FIRST LOCOMOTIVE HOLDING AG in Liquidation	Suisse	15	Mise en équivalence
IFB INSTITUT FUR BAHNTECHNIK GMBH	Allemagne	7	Titre non consolidé
RTA RAIL TEC ARSENAL FAHRZEUGVERSUCHSANLAGE GMBH	Autriche	44	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA, S.A.	Espagne	24	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA DEL BESOS SA	Espagne	21	Titre non consolidé
ALBALI SEÑALIZACIÓN, S.A.	Espagne	12	Titre non consolidé
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD COMPANY, LLC	États-Unis	20	Titre non consolidé
SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DU TRANSPORT SUR VOIE RÉSERVÉE DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE (S.T.V.R) S.A	France	39	Titre non consolidé
RESTAURINTER	France	35	Titre non consolidé
FRAMECA - FRANCE METRO CARACAS	France	26	Titre non consolidé
MOBILITE AGGLOMERATION REMOISE SAS	France	17	Titre non consolidé
CADEMCE SAS (en liquidation judiciaire)	France	16	Titre non consolidé
EASYMILE	France	12	Titre non consolidé
OC`VIA CONSTRUCTION	France	12	Titre non consolidé
OC`VIA MAINTENANCE	France	12	Titre non consolidé
4iTEC 4.0	France	10	Titre non consolidé
AIRE URBAINE INVESTISSEMENT	France	4	Titre non consolidé
CAMPUS CYBER	France	3	Titre non consolidé
SUPERGRID INSTITUTE SAS	France	3	Titre non consolidé
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - C.I.M.	France	1	Titre non consolidé
ESPACE DOMICILE SA HABITAT LOYER MODERE	France	1	Titre non consolidé
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE LE PHÉNIX THÉÂTRE DE VALENCIENNES	France	1	Titre non consolidé
SOCIETE IMMOBILIERE DE VIERZON	France	1	Titre non consolidé
VALUTEK S.A.	France	1	Titre non consolidé
PARS SWITCH	Iran	1	Titre non consolidé
CYLUS CYBER SECURITY LTD.	Israël	9	Titre non consolidé
METRO 5 SPA	Italie	9	Titre non consolidé
TRAM DI FIRENZE S.p.A.	Italie	9	Titre non consolidé
CRIT SRL	Italie	1	Titre non consolidé
CONSORZIO ELIS PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE SUPERIORE SUBURBANO EXPRESS, S.A. DE C.V.	Italie	0	Titre non consolidé
KRAKOWSKIE ZAKLADY AUTOMATYKI S. A.	Mexique	11	Titre non consolidé
KOLMEX SA	Pologne	12	Titre non consolidé
IDEON S.A.	Pologne	2	Titre non consolidé
INWESTSTAR S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
NORMETRO ACE AGRUPAMENTO DO METROPOLITANO DO PORTO	Pologne	0	Titre non consolidé
TRAMLINK NOTTINGHAM (HOLDINGS) LIMITED	Portugal	25	Titre non consolidé
WHEREISMYTRANSPORT LIMITED	Royaume-Uni	13	Titre non consolidé
ARGENTINE CLUB LIMITED	Royaume-Uni	3	Titre non consolidé
FIRST LOCOMOTIVE COMPANY LLC	Royaume-Uni	1	Titre non consolidé
	Russie	15	Titre non consolidé